



## SOMMAIRE

---

# Plan de gestion des matières résiduelles révisé

**2025-2032**

---

## MISE EN CONTEXTE

Conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), la MRC de Minganie est tenue d'avoir un Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et de réviser ce document tous les 7 ans.



Le PGMR vise les 8 municipalités de la MRC, soit Rivière-au-Tonnerre, Rivière-Saint-Jean, Longue-Pointe-de-Mingan, Havre-Saint-Pierre, Baie-Johan-Beetz, Aguanish, Natashquan, L'Île-d'Anticosti, ainsi que le Territoire non organisé (TNO) du Lac-Jérôme.

Le PGMR couvre l'ensemble des secteurs qui produisent des matières résiduelles:

- Résidentiel;
- Industriel, commercial et institutionnel (ICI);
- Construction, rénovation et démolition (CRD).

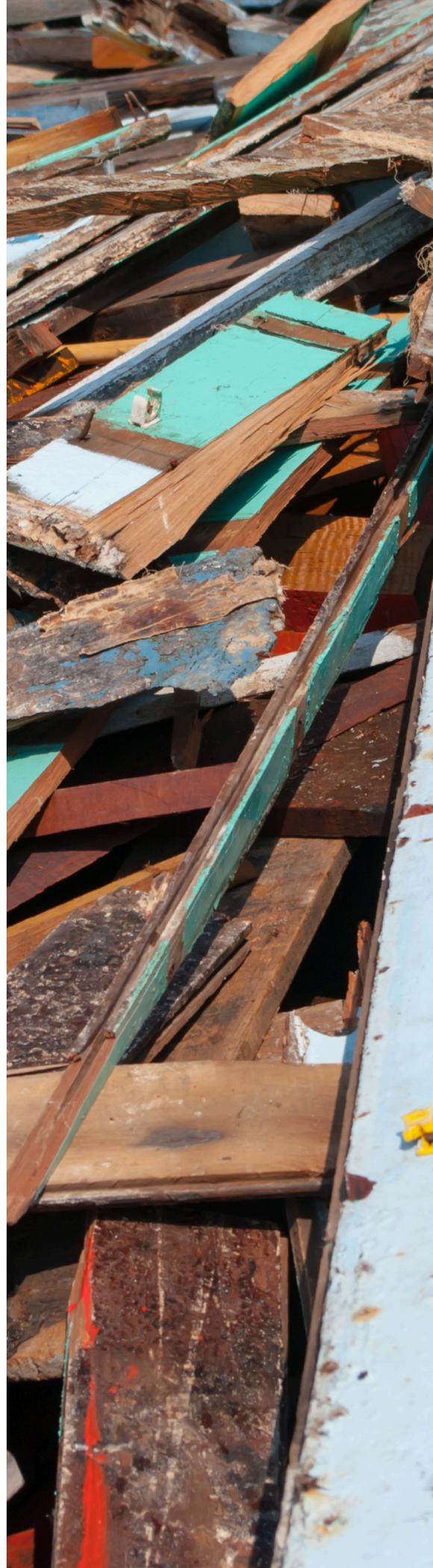
# CONTENU

---

Le PGMR présente le territoire de la Minganie ainsi que les intervenants et les infrastructures nécessaires au traitement de nos matières résiduelles. On y trouve également le bilan des matières produites et les défis que nous rencontrons en Minganie. Enfin, le plan d'action propose plusieurs mesures à mettre en œuvre pour améliorer notre gestion des différentes matières que nous générons.

## **Plusieurs enjeux sont soulevés dans le PGMR, dont:**

- La gestion des matières organiques
- Renforcer nos habitudes de consommation qui favorisent les 3RV
- Valoriser nos résidus de construction, rénovation, démolition (CRD)



# LA GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES

---

Nos déchets qui sont des matières organiques comprennent les résidus alimentaires et résidus verts. Cela inclut :

- Les restes de table ;
- La nourriture périmée ;
- Les résidus d'activités de jardinage ;
- Les feuilles et les branches ;
- Le papier et le carton ;
- Les boues de fosses septiques ;
- Les résidus de transformation alimentaire industrielle ;
- Etc.



# RENFORCER NOS HABITUDES DE CONSOMMATION QUI FAVORISENT LES 3RV

L'ordre des 3RV-E, c'est l'ordre dans lequel on devrait gérer nos déchets pour avoir un impact positif.

## Réduction à la source

Utiliser moins de ressources et produire moins de déchets



## Réemploi

Réutiliser un produit plusieurs fois en le modifiant un peu ou pas du tout



## Recyclage

Récupérer et transformer des déchets en nouveaux produits



## Valorisation

Envoyer ses déchets ailleurs qu'à la poubelle, par exemple à un organisme ou une entreprise qui lui trouvera une deuxième vie



## Élimination

L'élimination, c'est quand nos déchets se retrouvent au dépotoir. Il s'agit du dernier recours.



# LA VALORISATION DES RÉSIDUS DE CRD

Chaque année, au Québec, 3,5 millions de tonnes de résidus sont générées sur les chantiers de construction, de rénovation et de démolition. 1,7 million de tonnes, soit presque la moitié, sont éliminées chaque année. Il s'agit notamment:

- de bois;
- d'agrégats;
- de béton;
- de gypse;
- de métaux;
- de bardeaux d'asphalte;
- Etc.

On retrouve, ailleurs au Québec, des centres de tri, des centres de transfert et des centres de réemploi pour ces matières, mais pas en Minganie. Il faut donc trouver des façons ingénieuses de donner une deuxième vie à ces matières.



CONSULTEZ LA VERSION  
INTÉGRALE DU PGMR RÉVISÉ  
2025-2032

**TÉLÉCHARGEZ LE DOCUMENT  
COMPLET AU**

[mrc.minganie.org/nos-services/matieres-residuelles/](https://mrc.minganie.org/nos-services/matieres-residuelles/)